

**Appel à mettre un terme à l'exécution imminente de
Nagaenthran a/l K Dharmalingam
Original Anglais, Traduction Française DeepL révisée**

Nous, personnes handicapées, demandons au gouvernement et au président de Singapour de mettre un terme à l'exécution imminente de *Nagaenthran a/l K Dharmalingam*, une personne souffrant d'incapacités intellectuelles et psychosociales.

Par cette déclaration, nous souhaitons informer le public et l'État sur des points qui, selon nous, ne sont peut-être peu connus, mais qui sont essentiels pour garantir les droits et la dignité des personnes handicapées à la vie et à l'accès à la justice. Nous aborderons les points suivants :

1. Préambule.....	1
2. Qui est une personne handicapée ?.....	2
3. Pourquoi des appels spécifiques ont-ils été lancés pour que la peine de mort ne soit plus appliquée aux personnes qui vivent avec des incapacités intellectuelles et/ou psychosociales ?.....	2
4. Obstacles disproportionnés aux garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable, et nécessité d'aménagements procéduraux.....	3
5. Ce que Singapour a dit sur l'accès à la justice pour les personnes handicapées.....	4
6. Un véritable accès à la justice pour les personnes handicapées.....	4
7. Rien sur nous sans nous.....	4
8. Après une société discriminatoire et un système juridique pénal inaccessible, un châtiment cruel et irréversible.....	5
9. "Rien sur nous sans nous".....	6

Préambule

Pendant trop longtemps, les besoins des personnes handicapées ont été décidés par des personnes non handicapées qui ne prêtent pas attention à ce que nous disons réellement. On nous dit que nous sommes trop compliqués pour être compris. On nous fait rentrer dans des cases et on nous colle des étiquettes noires et blanches que les personnes non handicapées trouvent plus faciles à comprendre. Ensuite, on nous dit que nous avons besoin ou non de certains soutiens parce que nous correspondons ou non à certaines étiquettes de diagnostic, et que certains traitements sont ou non appropriés pour nous selon le point de vue de quelqu'un d'autre. Ce n'est pas ainsi que nos vies fonctionnent.

Une société ne peut pas non plus dire qu'elle est inclusive si le soutien que nous demandons est considéré comme de la bonne volonté et non comme quelque chose qui est notre droit afin que nous puissions participer de manière équitable à tous les aspects de la vie, y compris à un procès équitable.

Qui est une personne handicapée ?

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), dont Singapour est un État partie, adopte une approche du handicap basée sur les interactions, plutôt qu'une approche individuelle et médicale. Elle stipule que :

« *Le handicap est un concept évolutif et le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et des barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* »¹.

Cela signifie que le diagnostic médical exact de *Nagaenthran* n'est pas le problème. Ce qui compte, ce sont les obstacles qui sont dressés sur son chemin. Il est difficile de s'orienter dans le système juridique pénal, et même les experts judiciaires n'ont pu nier que *Nagaenthran* présente des différences significatives en matière de communication et de réflexion.

Nous savons que *Nagaenthran* a des difficultés au niveau de l'attention, de la fluidité verbale, de l'organisation, du raisonnement abstrait, de l'élaboration de stratégies et de la résolution de problèmes, et qu'il a peut-être eu des difficultés pour savoir à qui faire confiance. C'est quelque chose que beaucoup d'entre nous, personnes restreintes par une déficience intellectuelle, psychosociale et/ou des troubles autistiques ont vécu.

Nous considérons que *Nagaenthran* est l'un d'entre nous en ce qu'il présente un handicap intellectuel et/ou psychosocial. Nous sommes convaincus qu'il avait le droit de bénéficier de toute la gamme des aménagements procéduraux, y compris d'un facilitateur de justice dont le travail consiste à plaider en faveur d'aménagements procéduraux dans la manière dont les interrogatoires de police et les procédures judiciaires sont menés, à dissiper les préjugés et à fournir un soutien émotionnel et une facilitation de la communication. Ces mesures auraient dû être prises tout au long de ses interactions avec le système juridique pénal, dès son arrestation.

Pourquoi des appels spécifiques ont-ils été lancés pour que la peine de mort ne soit plus appliquée aux personnes qui vivent avec des incapacités intellectuelles et/ou psychosociales ?

La République de Singapour a signé et ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La ratification est une promesse faite par un État, qui accepte d'être obligé d'aligner ses lois sur une convention. Néanmoins, il doit également mettre immédiatement un terme à toute violation, comme les exécutions, à l'encontre des personnes handicapées, et il a la possibilité de le faire par le biais de la clémence présidentielle ou d'un moratoire immédiat accompagné de modifications législatives ultérieures.

Exécuter *Nagaenthran* serait sans aucun doute une violation des obligations de Singapour en vertu de la CDPH. En particulier, elle violerait, entre autres, l'article 10 sur le droit à la vie, l'article 13 sur l'accès à la justice et l'article 15 sur le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans de multiples Observations finales², le Comité CDPH a appelé à l'abolition de la peine de mort, en particulier pour les personnes qui vivent avec des incapacités intellectuelles et/ou psychosociales, et a demandé aux États de suspendre toutes les condamnations à

1 Le Comité CPRD a réitéré ce point dans ses Observations finales faites au Guatemala où il est : « *Le Comité est préoccupé par le fait que l'État partie n'a pas établi de procédure pour certifier le degré de handicap et que les évaluations sont faites sur la base d'une approche médicale et caritative* », et « *Le Comité recommande à l'État partie de définir les critères d'évaluation du degré de handicap d'une personne conformément aux principes des droits de l'homme consacrés par la Convention et d'établir une réglementation appropriée dans sa législation et ses politiques.* » (CRPD/C/GTM/CO/1).

2 CRPD/C/IRN/CO/1, CRPD/C/KWT/CO/1, CRPD/C/SAU/CO/1, CRPD/C/GTM/CO/1

mort en cours et de mettre fin à l'exécution des personnes avec des incapacités intellectuelles ou psychosociales.

En outre, dans son Observation finale sur l'Iran, le Comité CDPH s'est dit préoccupé par le fait que « *les personnes handicapées, en particulier les personnes souffrant d'un handicap psychosocial et/ou intellectuel, risquent davantage d'être condamnées à la peine de mort en raison de l'absence d'aménagements procéduraux dans le cadre des procédures pénales* ». ³

Obstacles disproportionnés aux garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable, et nécessité d'aménagements procéduraux

Le Comité des droits des personnes handicapées a exprimé :

« *Le Comité CDPH est d'avis que l'obligation de s'abstenir d'imposer la peine de mort aux personnes souffrant d'un handicap intellectuel ou psychosocial est fondée sur le refus disproportionné et discriminatoire de leur accorder les garanties d'un procès équitable et des aménagements procéduraux...* » ⁴

La République de Singapour a elle-même reconnu l'importance des aménagements procéduraux. Mais la version singapourienne des facilitateurs de justice (*Appropriate Adult Scheme*), n'existait pas en 2009 lorsque *Nagaenthran* a été interrogé par la police. Le [Straits Times](#) a publié en 2015 [un article sur l'importance du « Appropriate Adult Scheme »](#), dans lequel un bénévole du programme a été cité comme ayant déclaré que le programme est important parce que les personnes que le programme cherche à soutenir « *peuvent facilement accepter des accusations* » parce qu'elles ont « *peur de la police ou d'autres figures d'autorité* ». ⁵ Cela jette un doute sur le fait qu'il soit juste ou même raisonnable de prendre les aveux de *Nagaenthran* pendant son enquête de police initiale comme sa déclaration la plus autorisée.

En outre, en réponse à la critique de la cour selon laquelle *Nagaenthran* aurait fait des déclarations incohérentes à des professionnels de la santé mentale, nous aimerions affirmer, en tant que personnes handicapées, que les professionnels de la santé médicale et mentale peuvent absolument être des figures d'autorité. Beaucoup d'entre nous ont subi des traumatismes médicaux ou ont eu de mauvaises expériences, voire des expériences déshumanisantes, avec des médecins. Même dans les cas non criminels, il se peut que nous ne nous sentions pas en sécurité en présence de médecins, et que nous disions des choses différentes à différents professionnels en fonction de notre sentiment de sécurité en leur présence. Les incohérences dans ce que nous disons proviennent souvent d'un sentiment de peur.

Ce que Singapour a dit sur l'accès à la justice pour les personnes handicapées

Dans sa réponse au Comité de la CDPH en avril de cette année 2021, Singapour a mis l'accent sur ce point dans sa déclaration :

« *Il existe des aménagements procéduraux qui facilitent l'accès effectif des personnes handicapées à la justice à tous les stades de la procédure judiciaire. La police est formée*

³ CRPD/C/IRN/CO/1

⁴ Committee on the Rights of Persons with Disabilities, "[Comments on the Draft General Comment No. 36 of the Human Rights Committee on Article 6 of the International Covenant on Civil and Political Rights](#)", October 6, 2017.

⁵ <https://www.straitstimes.com/singapore/courts-crime/new-scheme-to-help-persons-with-developmental-disabilities-during-police>

*pour identifier les suspects et les témoins avec des incapacités intellectuelles et pour prendre des mesures visant à réduire le traumatisme qu'ils subissent tout au long de l'enquête ».*⁶

Nagaenthran n'a pas bénéficié de ces aménagements procéduraux dans son interaction avec la police, son procès ou ses appels pendant dix ans. Bien qu'il ait bénéficié d'un avocat, les tribunaux n'ont pas mis en œuvre les aménagements procéduraux requis par les Principes et directives internationaux concernant l'accès des personnes handicapées, publiés conjointement par le Comité de la CDPH.⁷

Un véritable accès à la justice pour les personnes handicapées

La compréhension réelle de ce que signifie l'accès à la justice pour les personnes handicapées est quelque chose qui n'a pris de l'importance que récemment, et cela a été accompli grâce au plaidoyer et à la participation des personnes handicapées elles-mêmes. Les Principes et directives internationaux relatifs à l'accès à la justice pour les personnes handicapées, publiés par les Nations unies, n'ont été publiés que l'année dernière, en août 2020, après le procès en cour d'appel de *Nagaenthran* et l'échec de sa demande de clémence présidentielle en 2019.

Après des siècles de discrimination, il est de la plus haute urgence que les États adoptent et mettent en œuvre l'accès à la justice pour nous, car cela fera une différence significative. Par exemple, grâce au plaidoyer et à la formation de grande qualité proposée par l'[ONG mexicaine Documenta](#), et depuis l'introduction de facilitateurs de justice dans le système judiciaire du Mexique, des juges ont décidé qu'une procédure pénale ne pouvait pas être engagée contre un accusé handicapé quand des aménagements procéduraux n'avaient pas été fournis dès l'arrestation.

Rien sur nous sans nous

Nous tenons à souligner le peu de temps dont nous disposons pour faire du plaidoyer après l'annonce de cette exécution, d'autant plus qu'elle nous concerne, nous, personnes qui vivons avec des incapacités intellectuelles et/ou psychosociales. Pour certains d'entre nous, il nous faut beaucoup plus de temps pour lire l'information ou exprimer nos pensées sur cette question. Certains d'entre nous ont besoin de versions faciles à lire et à comprendre pour accéder aux informations sur ce qui leur arrive.

Pour certains d'entre nous, il ne sera peut-être pas possible de faire tout cela **avant le 10 novembre**, et *Nagaenthran* aura peut-être été exécuté avant que nous puissions réagir. Beaucoup d'entre nous culpabilisent de n'avoir pu respecter les délais imposés, et certains d'entre nous se sentiront responsables de la mort de *Nagaenthran* pour n'avoir pu agir dans les délais. C'est une raison supplémentaire pour laquelle des peines irréversibles comme la peine de mort ne devraient pas être imposées aux personnes handicapées.

Après une société discriminatoire et un système juridique pénal inaccessible, un châtiment cruel et irréversible

6 Réponses de Singapour à la liste des questions relatives à son rapport initial, [Replies of Singapore to the list of issues in relation to its initial report](#), September 29, 2020 (distributed April 29, 2021).

7 Les Principes et directives internationaux ont été publiés conjointement par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, le Comité des droits des personnes handicapées et l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les personnes handicapées.

Pour *Nagaenthran*, il y a eu un manque, voire une absence totale d'aménagements procéduraux qui lui ont été accordés dès le départ, tant lors de son interrogatoire par la police que dans la salle d'audience. Cela signifie qu'il n'a pas bénéficié d'un véritable procès équitable, selon les meilleures pratiques actuelles en matière d'accès à la justice pour les personnes handicapées, et même selon les normes actuelles adoptées par Singapour.

La vérification de l'égalité d'accès à la justice pour les personnes handicapées comporte toujours un élément de subjectivité supplémentaire, et donc d'arbitraire supplémentaire. Une sentence aussi lourde que la peine de mort ne devrait pas s'appliquer lorsqu'une telle disproportion existe.

Les personnes comme *Nagaenthran*, comme nous, sont confrontées à la discrimination dans leur vie quotidienne. Nous sommes victimes de discrimination dans l'emploi, nous peinons à nous faire accepter, et nous sommes plus susceptibles de subir ou d'être menacés de violence, d'abus et d'exploitation. Beaucoup d'entre nous sont poussés au suicide par ces messages et par une société inaccessible qui nous dit que nos vies ne valent pas la peine d'être vécues. Dans ce contexte, quel message l'exécution de *Nagaenthran* transmettrait-elle sur notre valeur en tant que personnes handicapées ?

Nagaenthran est une personne qui a été incapacitée par la société et par les tribunaux, et maintenant, après avoir navigué dans un monde et un système judiciaire qui lui étaient inaccessibles, il risque la peine de mort, le rejet ultime de son humanité.

Nous pensons que la question centrale n'est pas de savoir si *Nagaenthran* a satisfait à certains critères pour bénéficier d'une « anomalie mentale » qui l'exonérerait de la responsabilité de ses actes, et donc de la peine de mort, mais de savoir ce que l'État lui a fourni ou non. Dans ce cas, l'État n'a rien fourni.

Nous soulignons la nécessité pour le système juridique pénal de Singapour d'étudier les dernières normes et les meilleures pratiques émergentes en matière de justice et d'accès à la justice pour les personnes handicapées.

Nous demandons un moratoire immédiat sur la peine de mort pour les personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et aux Principes et directives internationaux relatifs à l'accès à la justice pour les personnes handicapées.

Nous demandons instamment au gouvernement et au président de Singapour de suspendre l'exécution d'a/I K Dharmalingam.

Signataires à titre individuel

Emmy Charissa (Singapore)

Timothy Ng (Singapore)

Mari Yamamoto, Board Member, World Network of Users and Survivors of Psychiatry (Japan)

Cora Segal, MA Candidate in Gender & Women's Studies (USA)

Organisations Working on Access to Justice for Persons with Disabilities

[Documenta](#) (Mexico)

Pour plus d'information :

[Principes et directives internationaux sur l'accès à la justice des personnes handicapées](#)

“Rien sur nous sans nous”